

Organisateur :

Comité de Jumelage, Mairie

71460 SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE GRENIER BROCANTE

PERSONNE PHYSIQUE

Date : dimanche 16 juillet 2023

Lieu: Commune de SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Tarif : 2€ / mètre linéaire en extérieur exclusivement

Je soussigné

NOM _____ PRENOM _____
Né le _____ à _____ département _____
Adresse _____
CP _____ VILLE _____
TEL _____ EMAIL (lisible) _____
Titulaire de la PIECE D'IDENTITE N° _____
Délivrée le _____ par _____
N° Immatriculation du véhicule _____

Déclare sur l'honneur

ne pas être commerçant

ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code de commerce)

ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

(Article R321-9 de Code pénal)

Le _____ à _____

Signature

Réservation d'un emplacement d'une longueur de _____ mètres linéaires.

Je joins le règlement, par chèque à l'ordre de Comité de jumelage, de 2 € x _____ soit _____ €

Cette attestation, dument signée, sera remise à l'organisateur pour le joindre au registre avant transmission au maire de la commune de SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL.

Source : <https://vide-greniers.org/reglementation/>

Rédigé par la FFBA : www.benevolat.org

Organisateur :

Comité de Jumelage, Mairie

71460 SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE GRENIER BROCANTE

PERSONNE MORALE / Commerçant

Date : dimanche 16 juillet 2023

Lieu: Commune de SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Tarif : 2€ / mètre linéaire en extérieur exclusivement

Je soussigné

NOM _____ PRENOM _____
Représenant la société/association... (raison sociale) _____
Ayant fonction de : _____ N° SIREN : _____
Né le _____ à _____ département: _____
Adresse du représentant _____
CP _____ VILLE _____
TEL _____ EMAIL (lisible) _____
Titulaire de la PIECE D'IDENTITE N° _____
Délivrée le _____ par _____
N° Immatriculation du véhicule _____

Déclare sur l'honneur

être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce

tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Le _____ à _____

Signature

Réservation d'un emplacement d'une longueur de _____ mètres linéaires.

Je joins le règlement, par chèque à l'ordre de Comité de jumelage, de 2 € x _____ soit _____ €

Cette attestation, dument signée, sera remise à l'organisateur pour le joindre au registre avant transmission au maire de la commune de SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL.

Source : <https://vide-greniers.org/reglementation/>

Rédigé par la FFBA : www.benevolat.org